

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 16 octobre 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
10.10.2025
Date d'affichage
10.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M.
BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusés :

M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. SÉRAPHIN Gilles

Délibération n° 2025.089

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
LEADER POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DES ESPACES
PUBLICS INTERNES DE LA STATION DE MORILLON 1100 – LES
ESSERTS – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024.90 DU 17
OCTOBRE 2024**

Considérant que, conscient des effets du changement climatique sur l'économie touristique des stations de moyenne montagne, et soucieux de moderniser la station de Morillon 1100 -Les Esserts pour l'adapter à ces effets et conforter son attractivité, les élus ont engagé en 2025 un important chantier de rénovation et de réhabilitation des espaces publics internes de la station ;

Considérant, plus précisément, que ce programme consiste à requalifier les espaces publics internes de la station de Morillon 1100 afin de renforcer son aspect de « zone urbaine de montagne en pleine verdure » en faisant pénétrer la nature dans ces espaces et en mettant en valeur les vues sur le paysage, celui-ci se déclinant en plusieurs sous-objectifs :

- La réalisation d'espaces publics qualitatifs et fonctionnels, mettant en avant le caractère montagnard et forestier du site,
- La création d'un véritable lieu de centralité, attractif et dynamique, comme siège naturel des animations de la station autour du forum,
- L'amélioration de la circulation piétonne et PMR en limitant les conflits d'usage avec les activités de loisirs,

- La désimperméabilisation et la renaturation des espaces pour améliorer la qualité écologique du site,
- La meilleure gestion des eaux pluviales et de fonte, notamment pour limiter les phénomènes de ruissellement ;

Considérant que, pour consolider le financement de ce projet structurant pour le village et la station, la commune a sollicité des partenaires financiers à même de soutenir ce programme visant à faire de la station de Morillon 1100 – Les Esserts une destination toute saison tournée vers le tourisme durable ;

Considérant la délibération adoptée le 17 octobre 2024 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a décidé de solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER pour le financement de cette opération ;

Considérant que le dossier, plébiscité par le comité de secteur du programme LEADER, doit dorénavant être étudié par le comité de programme rassemblant les financeurs du programme ;

Considérant que, dans le cadre de l’instruction du dossier, il est apparu nécessaire de modifier le plan de financement initialement prévu pour le programme LEADER pour concentrer la demande de financement sur le lot dédié à l’éclairage public et précisé l’autofinancement mobilisé au titre du LEADER ;

Considérant qu’il est, dès lors, proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n°2024.90 en date du 17 octobre 2025 portant demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts pour préciser les dispositions financières nécessaires à l’instruction du dossier et remplacer le plan de financement initial par la version modifiée exposée ci-après :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux - Lot n° 2 : Éclairage	131 754 €	Subventions - 49 %	
		Subvention sollicitée dans le cadre du LEADER	64 000 €
		Cofinancement - 12 %	
		Commune de Morillon	16 000 €
		Autofinancement - 39 %	
		Autofinancement / Emprunt	51 754 €
Total investissement	131 754 €	Total investissement	131 754 €

Aussi,

Vu la délibération n°2024.90 du 17 octobre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre du programme LEADER pour le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Considérant les éléments mis en lumière dans le cadre de l’instruction du dossier au titre du programme LEADER ;

Vu l’avis de la commission « Administration générale, finances, affaires, juridiques, ressources humaines et communication » du 14 octobre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** l’engagement du projet objet de la présente délibération pour un montant total de 1 226 004 € HT, dont 131 754 € HT pour le lot dédié à l’éclairage public, les travaux devant être terminés pour la prochaine saison hivernale ;
- **CONFIRME** la sollicitation d’une subvention auprès de l’Europe, sur les fonds FEADER, au titre du programme LEADER 2023-2027 pour un montant de 64000 € pour le financement de ce projet ;
- **ASSURE**, en conséquence, l’autofinancement à hauteur de 67 754 €, soit :
 - o Le Cofinancement Public National appelant du FEADER pour un montant de 16 000 € ;
 - o L’autofinancement stricto sensu pour un montant de 51 754 €.

VOTE DE L’ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,



Gilles SÉRAPHIN

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.